

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: Il est évident que le député de Lac-Saint-Jean aurait réalisé le parc marin à l'époque où, comme beaucoup d'autres, il croyait au beau risque. Mais, le député de Lac-Saint-Jean a été assez brillant, avec d'autres collègues de son caucus, pour réaliser que son gouvernement était en train de trahir les apôtres du beau risque. À ce moment-là, le député de Lac-Saint-Jean a eu le courage de ses convictions, ce qui n'est pas l'apparat de beaucoup d'autres députés dans cette Chambre.

Je suis heureux que le député de Lac-Saint-Jean ait participé à essayer de refaire un certain équilibre au niveau de la loi sur les parcs nationaux. Je suis fort aise de voir le député de Sherbrooke, par exemple, donner un parc national en Colombie-Britannique, mais il a oublié, lui, d'où venait son gouvernement, d'où venait son pouvoir. Il a oublié ceux et celles qui l'ont élu. Le député de Sherbrooke aurait dû s'attaquer de plein fouet aux problèmes, par exemple, du Parc marin du Saguenay et aujourd'hui on aurait dû avoir les deux parcs dans la législation.

Donc, quand on parle de pénaliser, je pense que la plus grande pénalité que le Québec peut avoir à ce moment-ci c'est de devoir endurer ce gouvernement qui se réclame le pouvoir à cause de l'élection de ses 58 députés et qui, malheureusement, tourne le dos au Québec, ce qui n'est pas le cas du député de Lac-Saint-Jean qui, encore aujourd'hui, est à Sept-Îles en train de préparer la relève du Québec au Parlement d'Ottawa.

[Traduction]

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'aimerais demander au député s'il est au courant du dossier et s'il est prêt à parler aux citoyens de la Colombie-Britannique qui regardent ce débat et tout particulièrement aux membres de la nation haïda.

Le présent projet de loi ne vise pas à donner un parc national à la Colombie-Britannique. J'espère que le député sait cela. Il s'agit d'une loi d'autorisation qui permettrait la mise en oeuvre d'une entente entre la nation haïda et le Canada.

Ce débat se poursuit depuis six ans à la Chambre des communes. Le député m'a déjà dit personnellement qu'il tenterait de prolonger le débat sur ce projet de loi dans le but d'extorquer du gouvernement une place au comité référendaire qui siège à l'heure actuelle et qui compte déjà huit membres.

Initiatives ministérielles

Il est immoral, peu éthique et indigne de tout député élu à cette Chambre de prendre ainsi les Haïdas en otages, comme le fait le Bloc québécois tout en prétendant que le but visé est de trouver une solution juste. La nation haïda fait partie des premières nations; elle a manifesté pour protéger ses terres; ses anciens ont été arrêtés et emprisonnés.

En dernier recours, ils ont négocié avec deux niveaux de gouvernement. Ils ont tenu un référendum au sein de leur nation, sur leurs terres, afin de les protéger. Ce petit projet de loi que la Chambre doit étudier ne vise qu'à faire approuver la mise en oeuvre d'une entente promise depuis 1987.

Les députés du Bloc québécois savent très bien qu'ils tentent d'extorquer quelque chose que nul député individuel, nul groupe de députés considéré comme un parti, ne peut obtenir en vertu de quelque formule que ce soit.

J'aimerais que le député nous explique pourquoi, en faisant ainsi valoir un point de vue de sa province, il croit que ses droits ont priorité sur ceux de la nation haïda.

[Français]

M. Gérin: Question de privilège, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Question de privilège, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. Gérin: Madame la Présidente, vous avez à quelques reprises aujourd'hui fait mention à certains membres du Bloc québécois qu'il y a des mots qui ne se disaient pas. Ici, je viens d'entendre le mot *to extort*, à l'égard des députés du Bloc québécois, et je vous demande d'agir de la même façon—vous avez vu le député néo-démocrate qui vient de parler—que vous avez agi toute la journée avec les députés du Bloc québécois.

• (1310)

Or, ce mot-là et plusieurs autres mots qu'il a employés avant—et vous le savez très bien—sont antiparlementaires. Le fait d'accuser un député du Bloc québécois ou l'ensemble des députés du Bloc québécois de tenter de faire de l'extorsion, c'est-à-dire de tenter, par le biais d'un projet de loi, d'aller chercher quelque chose d'autre, c'est une attaque, madame la Présidente, extrêmement grave, beaucoup plus grave que d'employer le mot, par exemple «inéquitable» à l'égard de la Présidence de la Chambre. C'est beaucoup plus grave!